

ABONNEMENT.

Saumur. 30 fr.
En 6 mois. 16
En 12 mois. 10
Poste: 35 fr.
En 6 mois. 18
En 12 mois. 10

On s'abonne:

A SAUMUR.
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

annonces, la ligne. 30 c.
Reclames. 30
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS.
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 3 AVRIL

LA CHAMBRE.

M. le Provost de Launay signale un faux ministériel. — Le décret nommant deux membres de la Légion d'Honneur, qui est du 29 mars, vise un avis du conseil de l'ordre en date du 31. (Exclamations sur un grand nombre de bancs.)

Le décret a donc été antifaté. — Bah! un faux de plus ou de moins cela ne tire pas conséquence.

La Chambre vote le projet suspendant les élections partielles jusqu'aux élections générales.

M. Jolibois a la parole. Il déclare que la Chambre ne peut et ne doit pas avoir de rapport avec le ministère déchu. (Exclamations au centre.)

D'autre part, la Chambre ne peut se priver de nouvelles du Tonkin.

Pourtant, il existe des gens très-renseignés. Hier, à Paris, un journal qui de notoriété publique prenait son mot d'ordre au quai d'Orsay, et qui émergeait au budget des fonds secrets...

— C'est faux! crie M. Emmanuel Arène, rédacteur du Paris.

... a publié une fausse nouvelle pour favoriser un coup de Bourse, continue M. Jolibois.

La droite applaudit à outrance.

M. de Baudry-d'Asson jette dans le tumulte une interruption qui lui mérite un rappel à l'ordre.

Je maintiens mes paroles, dit M. Jolibois. J'invoite la commission d'initiative à déposer à bref délai son rapport sur les demandes de mises en accusation et j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre la proposition suivante.

L'orateur donne lecture de cette dernière proposition qui tend à la nomination de commissaires du gouvernement chargés de remplacer intérimairement le ministre et d'expédier les affaires courantes.

M. Brisson dit que le ministère ayant donné sa démission, le Président de la Ré-

publique a seul le droit de prendre l'initiative de la constitution d'un nouveau cabinet.

Le président de la Chambre n'estime pas que le Président de la République soit découvert par la démission des ministres. Il ne peut s'adresser directement à lui pour essayer de peser sur ses décisions. Si l'urgence était votée, il prierait la Chambre d'agréer sa démission. (Vifs applaudissements sur les bancs républicains.)

M. Jolibois ne pense pas que sa proposition soit inconstitutionnelle. Il importe d'écarter du pouvoir les gens qui hier encore ont volé les honnêtes gens. (Nouveaux applaudissements, mais sur les bancs de la droite ceux-là.)

Au milieu d'une violente agitation, il est procédé au vote sur la question préalable.

La proposition de M. Jolibois est écartée par la question préalable, à la majorité de 348 voix contre 77.

Le télégraphe nous a donné le texte de la dernière dépêche datée d'Hanoi, mais fabriquée à la mode Ferry. Dans les couloirs du Parlement, on considère ce télégramme comme un commentaire destiné à apaiser la colère publique, à sauver le peu de prestige qui reste à l'opportunisme et à forcer M. de Freycinet à faire à l'union républicaine une part plus large dans le cabinet.

Il faut ajouter, à la honte des tripoteurs et des faussaires, que cette dépêche contient des insinuations tendant à rejeter sur nos braves officiers du Tonkin la responsabilité des crimes de M. Jules Ferry.

D'après le Paris, « le général Brière de l'Isle aurait, paraît-il, demandé au ministre de la guerre de punir le colonel Herbingier, commandant par intérim de la 2<sup>e</sup> brigade, qui, selon lui, aurait donné la preuve d'un affolement déplorable en ordonnant la retraite à la suite de la blessure du général de Négrier. »

Voilà une insinuation pour décharger Jules Ferry.

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Il n'y a toujours pas de ministère. M. de Freycinet continue ses courses et ses négociations parlementaires.

Les difficultés semblent se multiplier. M. de Freycinet voulait tout d'abord conserver plusieurs membres de l'ex-cabinet Ferry pour se ménager l'appui de l'union républicaine, mais l'extrême gauche, avec laquelle le nouveau ministère sera obligé de compter beaucoup, a fait savoir, par M. Clémenceau, qu'elle s'opposait, non-seulement à ce qu'un ancien ministre, mais encore à ce qu'un seul des 159 députés qui ont donné, lundi, leurs suffrages à M. Ferry, entrât dans la nouvelle combinaison.

D'autre part, des objections sont opposées maintenant au choix du général Campenon et de l'amiral Jauréguiberry qui, d'abord, avaient été désignés pour la guerre et la marine. M. de Freycinet ferait remarquer que le général Campenon, notamment, a quitté le ministère pour n'avoir pas voulu donner à la guerre les proportions et envoyer au Tonkin les effectifs voulus par M. Ferry. Aussi M. de Freycinet craint-il que le retour du général Campenon et aussi le retour de l'amiral Jauréguiberry, qui passe pour peu enthousiaste de la guerre de Chine, n'aient aux yeux du gouvernement de Pékin une signification qu'il veut éviter.

De grosses difficultés aussi sont signalées du côté de M. Léon Say. Un certain nombre de parlementaires estiment nécessaire la présence de M. Léon Lay dans la nouvelle combinaison. Or, M. Léon Say se résignera difficilement à ne jouer qu'un second rôle derrière M. de Freycinet.

Chronique générale.

COUP DE BOURSE.

Il s'est produit avant-hier, à la petite Bourse du soir, une hausse considérable de

4 fr. 32 centimes sur le 3 0/0, et de 0,95 centimes sur le 4 1/2.

Cette réaction contre la baisse de la veille a été le résultat d'une fausse nouvelle, publiée par le Paris, le Soir et le Voltaire, et annonçant la paix avec la Chine.

Plusieurs journaux, notamment le Gaulois, la Ligue, l'Intransigeant, etc., disent que c'est une manœuvre de Bourse pour produire la hausse ou pour entraver les négociations de M. de Freycinet.

Le Journal de Rome dit que le premier échec de nos troupes est arrivé le lendemain du vote du Sénat qui supprimait les divers crédits du budget des cultes.

« Le second échec, ajoute-t-il, est arrivé au troisième anniversaire de la loi laïcisant les écoles primaires et à la veille du cinquième anniversaire des décrets de 1880, contre les corporations religieuses. »

AVEUX DE LA MAÇONNERIE.

Les francs-maçons, si magistralement fustigés par M. Andrieux, ont décidément jeté aux orties le masque impudent de libéralisme et de neutralité politique et religieuse dont ils s'étaient couverts jusqu'aux derniers jours.

Le fr. Lepelletier, leur organe attitré, déclare aujourd'hui, entre autres choses :

« 1<sup>o</sup> Que la Maçonnerie a combattu le maréchal Mac-Mahon au 16 mai;

« 2<sup>o</sup> Que la Maçonnerie est athée en matière religieuse, radicale en politique;

« 3<sup>o</sup> Qu'elle a sur la politique active une action éloignée et replexe, mais certaine; qu'elle forme la population à la vie politique;

« Qu'elle a préparé et fait décréter la loi Ferry, qui rend athée l'enseignement public, et impose forcément cet enseignement à tous les enfants que ne recueillent pas les écoles libres. »

Ajoutez que les maçons combattent les droits de douane en faveur de l'agriculture!

18 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ENFANT VOLÉ

Par Louis COLLAS

VI

TRAMES ET COMLOTS (suite).

Je remplis mes messages avec le succès ordinaire; mais, en regagnant notre logis, je m'aperçus que j'étais suivi. Il faisait déjà sombre, je cherchai à dépister l'indiscret qui s'attachait à mes pas, je pris des détours, je fis des crochets; en me retournant, je le voyais toujours sur mes traces; si je ralentissais ma marche, il ralentissait la sienne; si je la précipitais, il imitait mon allure. Je m'écartai de ma route, je fis de longs circuits: tout fut inutile, son ombre suivait toujours la mienne. Enfin, j'arrivai dans un endroit très-découvert où régnait une profonde solitude. Je m'arrêtai, l'homme resta immobile comme moi; j'allai à lui; la lueur vacillante d'un réverbère l'éclairait; je reconnus de Valfons.

— Pourquoi me suivez-vous? lui dis-je.
— La route n'est-elle pas à tout le monde?
— Non, elle n'est pas aux espions.

— Le mot est dur, dit-il en riant, on ne l'emploie pas avec ses amis.

— Je ne suis pas votre ami.

— Vous êtes l'ami de celle qui m'a été promise et que j'aime.

— Elle a horreur de vous.

— J'espère vaincre cette horreur.

— Il faudrait au moins pouvoir la retrouver.

— Je compte précisément sur vous pour m'y aider.

— Misérable, je me ferais tuer plutôt.

— Cela me permettrait au moins de prendre vos papiers. Vous en avez bien quelques-uns sur vous dont je pourrais tirer parti.

J'eus peur, car j'avais sur moi des lettres probablement compromettantes pour ceux qui les avaient écrites et qui pouvaient renfermer des indications dangereuses.

Je portai instinctivement la main sur la poche où elles étaient renfermées. Ce mouvement ne lui échappa pas.

— Oui ou non, lui dis-je, persistez-vous à me suivre?

— Je persiste, et, si il vous plaît de rester ici jusqu'à demain, j'attendrai. Je trouverai bien alors quelques bons citoyens qui m'aideront à triompher de votre mauvaise volonté.

La situation était très-critique: si je reprenais ma course, il me suivrait jusqu'à la maison; si je

restais, j'étais sûr d'être arrêté, et les conséquences pouvaient être terribles pour moi et pour mes amis. Je me précipitai sur Valfons, mais il était sur ses gardes; je vis luire la lame d'un poignard et je sentis le fer qui me déchirait le bras. J'avais une apparence frêle: il devait croire qu'il aurait facilement raison de moi; mais j'étais nerveux, et le danger doublait mes forces; je le saisis à la gorge et le renversai à moitié étranglé.

— Diable, dit-il après avoir repris péniblement haleine, vous avez le poignet solide, j'aime les gens de votre trempe. Si vous voulez, nous pourrions nous entendre.

— A une seule condition, c'est que vous renoncerez à me suivre.

— Ne parlons plus de cela; mais que diriez-vous si je vous apprenais le secret que vous tenez tant à connaître?

— Vous le pouvez?

— Oui, la citoyenne Sauvrais me l'a confié.

Je n'avais pas confiance et j'étais convaincu qu'il mentait; j'attendis cependant qu'il s'expliquât. Lorsqu'il crut que mon attention était tournée vers l'espérance qu'il m'avait fait entrevoir, il se dégagea à demi et je sentis sur ma poitrine la pointe de son arme. Il n'eut pas à se féliciter de sa tentative; je saisis sa main comme dans un étau et la retournai; quelques instants après je m'aperçus que ses membres se détendaient et que j'avais sous

moi un cadavre. Avais-je eu l'intention formelle de le tuer? M'étais-je bien rendu compte de ce que je faisais quand j'appuyais sur sa main et sur le poignard dont elle était armée? Je ne saurais le dire, tant elle était grande la surexcitation qui s'était emparée de moi; mais que ce meurtre eût été raisonné ou non, je n'en eus aucun remords. C'était le seul moyen d'échapper au péril qui me menaçait, moi et mes amis.

Quand je rentrai, un cri d'effroi m'accueillit à la vue du sang qui souillait mes vêtements.

Au trouble de M. de Montmahé et de sa fille, je compris la vivacité de l'intérêt qu'ils me portaient. Celle-ci voulut panser elle-même la blessure que j'avais reçue au bras. Elle était profonde, les chairs étaient déchirées dans une grande longueur.

M<sup>lle</sup> Laurence s'étonnait de voir que la douleur ne provoquait chez moi aucune contraction du visage, aucun frémissement des muscles.

— Et moi, dit-elle, qui, en vous voyant pour la première fois, vous croyais d'une nature timide et presque féminine! Fiez-vous donc aux apparences! Vous êtes un cœur vaillant, monsieur Fernand, ce n'est pas d'aujourd'hui que je m'en aperçois.

Puis, après un moment de silence: — Savez-vous l'idée qui m'est venue? C'est que vous avez des gens de guerre dans votre famille.

Cette supposition me fit rire, jamais elle ne me serait venue à l'esprit.

C'est complet !

Ces aveux ne nous apprennent rien ; seulement nous constatons qu'il y a cinq ans les maçons déclaraient calomnieux ceux qui leur imputaient les actes dont ils se font gloire aujourd'hui.

\*\*\*

Mardi soir, à 4 heures, les quatre yachts anglais formant l'escorte de la reine d'Angleterre sont entrés en rade de Cherbourg. Le yacht de la reine d'Angleterre est ensuite entré dans le port militaire. Sa Majesté, la princesse Béatrice et leur suite ont débarqué à 14 heures du soir. Sur le quai du port militaire, le vice-amiral Dupetit-Thouars, préfet maritime, le consul d'Angleterre et M. H.-P. Vercher ont été saluer la reine. On sait, en effet, que Sa Majesté voyage dans le plus strict incognito.

Le train royal, composé de deux salons royaux appartenant à la reine d'Angleterre, est passé à Caen à 2 heures, à Mantes à 5 heures 30, à Maisons-Laffitte à 6 heures 30, et, successivement, à Noisy-le-Sec, Ville-neuve-Saint-Georges, etc., contournant Paris, par le chemin de grande ceinture. Le soir, à 6 heures, Sa Majesté arrivait à Aix-les-Bains.

\*\*\*

#### MANIFESTATION CATHOLIQUE A LYON.

La ville de Lyon a été mise en émoi par l'enlèvement des croix dans les différents cimetières. Ces croix, placées au centre de chacune des nécropoles, étaient connues sous le nom de croix des pauvres.

A une heure de l'après-midi, dix mille hommes de tous rangs et de toutes conditions se massaient aux abords de la cathédrale, puis montaient processionnellement au cimetière Loyasse. Arrivés devant l'emplacement de la croix centrale, ils y déposèrent une croix de bois et des couronnes. Ensuite le cortège se dirigea silencieusement à travers les rues de la ville jusqu'à la préfecture dont ils envahirent la place. Dix d'entre eux, délégués, gravirent l'escalier et demandèrent à voir le préfet, pendant que la foule criait : « Vive la liberté ! »

Admis auprès de M. Massicault, ils protestèrent en termes énergiques contre l'atteinte portée aux droits non-seulement des catholiques, mais aussi des chrétiens en général. « Ce que nous voulons, ont-ils dit, c'est le rétablissement des croix et l'assurance qu'on laissera enfin les catholiques tranquilles. »

Le préfet répondit que cette mesure ne le concernait pas, et qu'il transmettrait au maire, en ce moment malade, le vœu des catholiques et ferait connaître aux délégués le jour et l'heure où ils pourront se faire entendre de la municipalité.

Les délégués portèrent cette réponse à la foule qui l'accueillit par les cris de : « Vive la liberté ! »

Cette manifestation pacifique a produit une vive impression dans la ville.

A la suite de l'enlèvement des croix monumentales des cimetières, M<sup>r</sup> Caverot a fait lire dans toutes les églises une lettre de protestation.

— Quand vous aurez retrouvé votre famille, reprit-elle, que ferez-vous ?

— Quand je l'aurai retrouvée ! Hélas ! vous savez bien que c'est là une hypothèse qui a peu de chances de se réaliser ; mais, si cela arrivait, je m'arrangerais pour ne plus être un inutile.

— Un inutile ! Ne vous appliquez jamais ce vilain mot, vous ne le méritez pas. Mon père, dites-lui donc de ne plus répéter de pareilles choses.

Je voulus la remercier, mais l'émotion me coupait la parole ; si ma bouche se taisait, mes yeux exprimaient les sentiments qui remplissaient mon cœur.

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.

Deux ivrognes arpentent d'un pas incertain les boulevards extérieurs.

L'un, très-exalté, hurle tant qu'il peut :

— « Mort aux tyrans ! »

L'autre, très-calme :

— Qu'équ'a l'fait ? T'hériterais pas.

\*\*\*

Bizarries grammaticales :  
DERRIÈRE, prép. : En arrière de, au dos de, au revers de (Littre).

Donc :

« Mettre ses mains derrière son dos », c'est se les mettre sur son ventre.

Une seconde et très-importante manifestation contre l'enlèvement des croix de cimetières a eu lieu à Lyon.

Les délégués ont demandé audience au maire de la ville, qui la leur a accordée.

#### LA GUERRE AVEC LA CHINE.

Le ministre de la guerre a reçu la dépêche suivante :

« Hanoï, 4<sup>e</sup> avril, 5 h., soir.

» La deuxième brigade est arrivée aujourd'hui à midi à Chu en très-bon ordre.

» Elle est restée en contact avec l'ennemi jusqu'à hier deux heures.

» La poursuite de l'ennemi n'a pas été vive.

» Les pertes sont peu sensibles.

» La position de Kep est bien gardée.

» BRIÈRE DE L'ISLE. »

La deuxième brigade est commandée par le lieutenant-colonel Herbingier depuis la blessure du général de Négrier.

La note suivante est communiquée aux journaux par l'Agence Havas :

« Lundi dernier, un télégramme officiel a fait connaître que, le 29, il n'y avait rien de nouveau à signaler sur le Song-Koi (fleuve Rouge). Depuis cette date, aucune nouvelle officielle n'est venue affirmer ce renseignement.

» Les bruits qui ont couru sur la brigade Giovaninelli ne reposent sur aucun fondement. »

Le corps expéditionnaire du Tonkin va être immédiatement constitué en deux divisions et placé sous les ordres d'un commandant de corps d'armée.

Deux noms sont mis en avant pour ce poste : ce sont ceux du général de Courcy, commandant le 40<sup>e</sup> corps, et du général Thomassin, commandant le 4<sup>e</sup> corps.

#### LE COMBAT DE PESCADORES.

L'Agence Havas publie la dépêche suivante :

« Hong-Kong, 2 avril, 10 h. 35 matin.

» Les îles Pescadores ont été attaquées les 30 et 31 mars et occupées.

» Les Français ont eu trois tués et douze blessés.

» Les Chinois ont perdu 600 hommes. »

Les Pescadores (en chinois : Panghau) forment un groupe d'îles situées dans le détroit de Formose, entre l'île de Formose et le continent.

La dépêche que l'on vient de lire est assez peu explicite. Il est probable que l'amiral Courbet aura attaqué les îles Pescadores parce qu'elles servaient de refuge aux navires chinois qui voulaient forcer le blocus de Formose.

Voici le texte de la dépêche que l'amiral Courbet a adressée à ce sujet au ministre de la marine :

« Hong-Kong, 2 avril.

» Nous avons pris les Pescadores le 29 mars. Les détails seront donnés dans un télégramme ultérieur.

» COURBET. »

LES RENFORTS. — Les détachements destinés à former les 40,000 hommes de renforts, qui vont être envoyés au Tonkin, se constituent rapidement dans les chefs-lieux de chaque corps d'armée. Ils vont être incessamment dirigés sur Toulon par le chemin de fer.

En même temps, neuf navires sont affrétés en toute hâte par le ministre de la marine. A la date du 12 avril, tous les embarquements pourront être terminés.

Par décision ministérielle du 29 mars 1885, MM. les généraux de brigade Jamais, commandant la 40<sup>e</sup> brigade d'infanterie (5<sup>e</sup> division, 3<sup>e</sup> corps d'armée) et les subdivisions de région de Caen, du Havre, de Falaise et de Lisieux, et Munier, commandant la subdivision de Bône (division de Constantine), ont été désignés pour commander des brigades du corps expéditionnaire du Tonkin.

Le général Jamais est né à Metz en 1831. Il a fait presque toute sa carrière en Afrique et a été nommé général de brigade en 1881, à la suite de la prise de Sfax à laquelle il contribua vaillamment.

Le général Munier est général de brigade

du 31 août 1883. Il connaît très-bien les populations de l'Extrême-Orient et a présidé pendant six ans à l'organisation de l'armée japonaise.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 avril.

On avait monté hier soir, à la petite Bourse, sur le bruit de la reprise des négociations pour la conclusion de la paix avec la Chine. C'était un coup de surprise. Aujourd'hui le marché qui comptait apprendre la constitution du ministère s'étonne des difficultés que rencontre M. de Freycinet. Cependant on espère que la journée ne se terminera pas sans qu'une solution soit donnée à cette trop longue crise ministérielle.

Les rentes françaises sont cependant mieux tenues qu'hier : le 3 0/0 débute à 78.30 et progresse à 78.42, l'amortissable est à 86.30, le 4 1/2 0/0 varie de 108.40 à 108.57.

L'action du Crédit Foncier de France est très-ferme à 1,332.

Les obligations Foncières et Communales sont toujours activement recherchées. Quant aux nouvelles obligations Foncières, on s'accorde à dire que leur succès est assuré. C'est un placement sur lequel les événements politiques ne peuvent avoir aucune influence, comme l'a démontré la bonne tenue des obligations du Crédit Foncier, même lorsque les rentes françaises subissaient les conséquences des défaillances du marché ; moyennant un versement de 20 fr. en souscrivant et de 20 fr. à la répartition, puis de 50 fr. tous les six mois, on participe à six tirages par an.

Il est impossible d'imaginer une combinaison plus accessible et plus séduisante pour la petite épargne, avec autant de garanties de sécurité.

Le Crédit Lyonnais est absolument délaissé.

La Banque d'Escompte se tient à 555 fr. demandée ; mais, à ce prix, il n'y a pas de vendeurs.

La Société Générale est ferme, sans changement.

Le Suez revient à 2,100. La commission s'est assemblée de nouveau pour décider qu'elle ne reprendrait séance qu'après la constitution du ministère.

Les Chemins Méridionaux conservent leurs cours de 700 fr., avec disposition à la hausse.

Les fonds internationaux sont assez calmes.

On remarque la fermeté de la Rente Italienne 5 0/0 dont le cours actuel 96.60 ménage aux acheteurs un rapide bénéfice.

Les actions de Chemins de fer sont peu mouvementées : le Midi est à 1,160, le Nord à 1,615.

#### CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Hier soir, le commerce de Saumur a fait merveille. Tout ce que les magasins renferment de plus beau, de plus frais, de plus coquet, de plus élégant, a été mis en étalage, et les nombreux promeneurs qui venaient de visiter les reposoirs dans les églises étaient émerveillés de tant d'art, de bon goût et de choix si variés.

Les plus difficiles ne pourront plus arguer du défaut d'assortiment pour faire leurs emplettes à Paris. Ils ont sous les yeux tout ce qui peut les flatter, tandis que la capitale ne leur donnera jamais que de mesquins échantillons. Et pourquoi ne pas contribuer à la prospérité de son pays ?

Toujours les rues Saint-Jean et du Poits-Neuf se distinguent le plus et tiennent le premier rang. Partout éclairage splendide. La circulation était presque impossible devant les magasins du Printemps, les magasins Hemery, Joubert, et l'étalage Javaud qui rivalise avec les expositions d'objets d'art du boulevard des Italiens. MM. Mexme frères ont quitté ce quartier, et ont brillamment inauguré leur vaste installation rue d'Orléans. Le public circulait dans les magasins Rocher et Guibault : la disposition permettait aux amateurs et aux curieux de monter au premier par l'escalier principal, très-bien décoré, et de descendre par celui de la rue Cendrière. Mentionnons encore la Glaneuse, l'Abeille, et le magasin de fleurs de M<sup>me</sup> Richer. Quant aux bijoutiers, il faudrait les citer tous, mais nous craindrions d'en omettre.

L'abondance des matières nous oblige à ajourner à demain le compte rendu de la dernière séance du Conseil municipal de Saumur.

Nous apprenons qu'un de nos concitoyens, M. le capitaine Rossignol-Leroy, vient d'être l'objet d'une faveur toute particulière.

Grièvement blessé à la tête et à l'épaule, pendant la campagne de 1870, au combat de Buzançay, le capitaine Rossignol-Leroy n'en est pas moins resté au service. Mais depuis un an les suites de ses blessures ont obligé de rentrer dans sa famille, et, en son de son état et de ses vingt-trois an-

nées de service, sa pension de retraite a été réglée à l'égal de celle d'un chef d'escadron.

Un de nos concitoyens nous adresse la spirituelle critique suivante sur les études spéciales que le correspondant de la Petite France prête au docteur Peton :

« Mon cher Directeur,

» Permettez-moi, dans l'intérêt de la science, de relever quelques lignes publiées à propos de l'affaire Courtin. Je cite : « M. le docteur Peton, que ses études spéciales » avaient tout naturellement désigné pour » cette expérience, a procédé à l'examen » micrographique des taches de sang... »

» D'abord, il me semble peu flatteur de s'entendre dire qu'on a dû faire des études spéciales pour une recherche que tous les médecins doivent connaître et connaître... sans études spéciales, voire même le médecin légiste.

» Ensuite, il paraît que le sang humain sur les boîtes présente exactement le même aspect que celui du baquet. Découverte importante en effet et qui permet d'espérer qu'un jour, en présence de diverses taches de sang humain, M. le docteur Peton nous fera distinguer les globules de la veuve de ceux de l'orphelin. C'est alors que l'inspirateur de cette petite note pourra trouver cette expérience très-curieuse... et moi donc !

» Enfin il me paraît (ceci dans l'intérêt des masses) que les études spéciales ont absolument fait défaut à votre reporter quand il fait imprimer que le sang « présente le même aspect au micrographe... » C'est microscopique qu'il fallait dire ! Le micrographe, c'est l'expérimentateur, c'est l'homme ; le microscope, c'est le Pirée ! !

» UN LECTEUR. »

La Petite France ne manquera pas de reproduire cette petite note pour ne pas laisser croire que l'honorable docteur Peton a étudié spécialement ce que tous ses collègues de France possèdent comme lui, et pour rendre au microscope le rôle qui lui appartient.

#### FONTVEVAULT.

La semaine dernière, le nommé Anton (Michel), détenu à la Maison centrale, a trouvé la mort dans les circonstances suivantes :

Cette homme faisait partie d'une équipe de meuleurs, dont le travail consiste à polir sur des meules de granit mises en mouvement par une machine à vapeur les pièces d'acier qui doivent servir à la fabrication des essieux et ressorts de voitures.

Malgré la défense expresse faite à tous les travailleurs de toucher à quoi que ce soit dans les courroies, poulies, planches, etc., pendant le fonctionnement de la machine, il eut l'imprudence de se hisser, sans prévenir personne, jusqu'au faux plancher disposé au-dessus de la chaudière, pour remplacer une planche qui trouvait dérangée. Cette opération ne demandait que quelques secondes et ne put être empêchée ni par le chef d'équipe ni par le gardien de service. En effectuant le remplacement de la planche, Anton se trouvait très-rapproché de l'arbre de couche qui est en cet endroit entouré d'un manchon fixé par des vis. Les têtes de ces vis accrochèrent son bourgeron qui se roula autour de l'arbre de couche et en un instant le malheureux tourna avec l'arbre d'une vitesse effrayante. Sa tête vint frapper les poutres du plancher avec une telle violence que le crâne fut brisé et la cervelle projetée en pluie dans un rayon de dix mètres.

La machine fut immédiatement arrêtée, on détacha le malheureux qu'on transporta à l'infirmerie, où le docteur Capitel ne put que constater le décès.

Anton n'avait que 20 ans ; il subissait la peine de 2 ans de prison à laquelle il avait été condamné pour vol le 10 février 1884 par la cour d'appel de Paris.

(Petite France)

M. JABOUILLE, préfet de Maine-et-Loire et M. CHUDEAU, président de chambre à la Cour d'appel d'Angers.

Les journaux d'Angers ont reçu communication des pièces suivantes avec prière de les publier :

« Angers, 31 mars 1885 »

» Mon cher ami,

» A la suite d'une altercation survenue entre vous et M. Jabouille dans les coulisses du Grand-Théâtre d'Angers, le 29 mars

ernier, à la fin du 1<sup>er</sup> acte de la représentation de *Manon*, vous nous avez chargés de demander des explications à M. Jabouille, lequel nous a mis en rapport avec M. le colonel Serraz et M. Norbert Rodière.

Tout d'abord, l'un de nous, M. Cattois, qui avait assisté à l'altercation, a fait connaître à ces Messieurs que M. Jabouille, naïve à ces Messieurs que M. Jabouille, s'avancant brusquement vers vous, vous avait menacé de vous mettre la main sur la figure, puis, après quelques propos échangés entre vous et lui et, sur l'annonce que vous alliez lui envoyer vos témoins, que vous répliquiez : « Moi, me battre avec un rédacteur de la *Satire*, jamais ! Toute la ville en rirait. »

Nous avons eu deux entrevues avec les mandataires de M. Jabouille, et nous vous adressons les procès-verbaux qui ont été rédigés et signés en exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier.

« Veuillez croire, mon cher ami, à toute notre estime et recevoir l'assurance de nos sentiments les plus dévoués. »

Signé :

LAFARGUE. Cattois.

Voici les procès-verbaux en question. Nous les insérons uniquement à titre de documents :

« L'an mil huit cent quatre-vingt-cinq et le trente mars, à trois heures et demie de l'après-midi.

Les soussignés :

M. Lafargue, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'Honneur,

Et M. Cattois, juge au tribunal civil,

Représentant M. Chudeau, président de chambre à la Cour d'appel d'Angers ;

Et M. Serraz, officier de la Légion d'Honneur, colonel commandant le 2<sup>e</sup> régiment d'artillerie-pontonniers,

M. Rodière, chevalier de la Légion d'Honneur, secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire,

Représentant M. Jabouille, préfet de Maine-et-Loire,

Se sont réunis au domicile de M. le colonel Serraz.

M. Cattois lit un exposé des faits qui se sont produits hier soir au théâtre, entre MM. Jabouille et Chudeau, lequel exposé se termine par ces mots, prononcés par M. Jabouille : « ... avec un rédacteur de la *Satire*, jamais... »

Sur cet exposé, M. Rodière prend la parole et dit qu'avant d'examiner les faits, il est indispensable de trancher la question de savoir si M. Chudeau fait, en quoi que ce soit, partie du journal la *Satire*, soit comme rédacteur, bailleur de fonds, correcteur d'articles ou collaborateur à un titre quelconque.

M. Cattois croit pouvoir affirmer que M. Chudeau est tout-à-fait étranger au journal la *Satire*. Dans tous les cas, M. Lafargue et lui consentent à aller sur l'heure chez M. Chudeau et à lui poser la question.

MM. Cattois et Lafargue venant de voir M. Chudeau, rapportent que ce dernier

vient de donner sa parole d'honneur qu'il est toujours resté étranger au journal la *Satire*, qu'il n'a jamais collaboré à un titre quelconque à la rédaction de cette feuille.

Sur ce, MM. Serraz et Rodière déclarent qu'il leur est nécessaire, avant d'aller plus loin, de conférer avec M. Jabouille.

Fait et dressé le présent procès-verbal en double original.

« Angers, le 30 mars 1885. »

Pour M. Chudeau, Pour M. Jabouille.

Signé : LAFARGUE, Signé : SERRAZ, CATTOIS, RODIÈRE.

« L'an mil huit cent quatre-vingt-cinq et le trente-un mars, à deux heures de l'après-midi, se sont de nouveau réunis au domicile de M. le colonel Serraz, etc. (les noms comme ci-dessus).

MM. le colonel Serraz et Norbert-Rodière déclarent qu'à la suite de la séance d'hier, ils se sont rendus chez M. Jabouille et lui ont donné connaissance de la démarche qui avait été faite auprès de M. Chudeau et de la parole d'honneur fournie, par celui-ci, qu'il n'était pour rien dans la rédaction du journal la *Satire* et que tout ce qui concernait cette feuille lui était absolument étranger.

M. Jabouille leur a spontanément déclaré que, puisque la question avait été mise sur ce terrain, il leur devait la vérité. M. Jabouille affirme, sur l'honneur, qu'il n'a point accusé M. Chudeau à la légère et que M. Chudeau collabore réellement à la *Satire*.

M. Jabouille a joint à son affirmation des preuves d'une telle nature que, sans entrer dans les détails confiés par le Préfet à leur discrétion, ils sont autorisés à dire qu'aucun doute n'a pu rester dans leur esprit.

Il importe donc qu'avant tout cette première question reçoive la solution qu'elle comporte, et c'est, ce leur semble, aux supérieurs hiérarchiques des deux fonctionnaires que cette solution appartient.

D'ailleurs, la situation de M. Jabouille n'est plus la même à leurs yeux. Il est évident que vis-à-vis d'un collaborateur de la *Satire*, c'est à lui qu'il appartiendrait de demander satisfaction pour les outrages indignes que cette feuille lui a prodigués. Mais dans cette hypothèse ils lui ont déclaré qu'il leur serait impossible de lui prêter leur concours.

Ils ont l'honneur d'informer M. Lafargue et M. Cattois qu'ils considèrent leur mission comme terminée.

Ils les prient d'en informer la personne qu'ils représentent.

Les mandataires de M. Chudeau ont alors déclaré protester de la façon la plus formelle contre la prétention de M. Jabouille qui entend se retrancher derrière sa qualité pour ne pas rapporter des preuves de la collaboration de M. Chudeau au journal la *Satire*, preuves qu'il aurait entre les mains, mais qui seraient de telle nature qu'il ne peut ou ne veut les produire.

En présence de cette allégation qu'ils s'abstiennent de qualifier et dont on refuse de leur apporter la justification, ils consi-

dèrent la réponse de M. Jabouille comme constituant à leurs yeux une simple fin de non recevoir ou un refus formel d'accorder à M. Chudeau la satisfaction à laquelle il a droit, par suite des paroles injurieuses ou des menaces que M. Jabouille lui a adressées dans la soirée du 29 mars.

Ils déclarent, en conséquence, leur mission terminée.

Fait en double, à Angers, le 31 mars 1885. »

Pour M. Chudeau, Pour M. Jabouille.

Signé : LAFARGUE, Signé : SERRAZ, CATTOIS, RODIÈRE.

DÉPARTS DE SOLDATS POUR LE TONKIN.

Angers, 2 avril. — Hier, à 7 heures du matin, 12 hommes de la garnison d'Angers sont partis à destination du Tonkin.

Tours. — Un certain nombre de soldats de notre garnison sont partis, par les voies rapides, pour le lieu de concentration des premiers renforts à envoyer au Tonkin.

Les prélèvements faits dans le 9<sup>e</sup> corps d'armée renforceront le bataillon du 443<sup>e</sup> d'infanterie, désigné pour être envoyé immédiatement sur le théâtre de la guerre.

Poitiers, 2 avril. — Le départ des volontaires du 425<sup>e</sup> pour le Tonkin a eu lieu aujourd'hui jeudi, à midi et demi.

Un grand nombre d'officiers, la musique du régiment et beaucoup de Poitevins ont accompagné à la gare nos fantassins.

Une généreuse idée a été mise en exécution par MM. Fayoux, Gril et Aubry. Ces messieurs ont fait une collecte dans le quartier de la Place d'Armes et ont reçu une somme de 207 francs qui sera remise, avec approbation des autorités militaires, aux volontaires du 425<sup>e</sup>.

A la gare, ces soldats ont rencontré sept volontaires du 114<sup>e</sup> qui sont partis par le même train.

Un fourrier et quatre sergents qui ont demandé à être versés dans un bataillon de marche d'infanterie de marine partiront samedi.

Châteauroux, 2 avril. — Vingt-huit hommes du 68<sup>e</sup> de ligne arrivent à l'instant, 40 heures du matin, à Châteauroux.

80 du 443<sup>e</sup> de ligne, de Parthenay, doivent arriver ce soir à 4 heures.

Ces 100 hommes, avec d'autres du 90<sup>e</sup> de Châteauroux, doivent former une compagnie complète destinée à faire partie du premier envoi de 8,000 hommes pour le Tonkin.

Départ de cette compagnie, de Châteauroux, vendredi à 7 h. du matin.

Dans nos rues circulent depuis ce matin beaucoup de soldats, infanterie, cavalerie ou artillerie, étrangers à la garnison.

Le Mans, 2 avril. — Ce matin, à huit heures, à la caserne de Saint-Pavin, on demandait des volontaires pour le Tonkin.

Dix-sept soldats ont donné leurs noms, et une heure plus tard on leur a fait leurs sacs. Au nombre des volontaires se trouve un homme marié et père de famille.

Tous sont partis dans le courant de la journée.

Blois, 2 avril. — Un détachement de volontaires du 34<sup>e</sup> de ligne a quitté Blois mercredi, à destination du Tonkin.

La musique militaire a accompagné jusqu'à la gare ces braves soldats.

Nous lisons dans *L'Anjou* :

« On annonce qu'un assassinat a été commis dimanche soir à Saint-Martin-du-Fouilloux (canton de Saint-Georges-sur-Loire).

« Une femme, accompagnée de deux enfants, passait sur la route, quand un individu se précipita sur elle.

« Heureusement un cantonnier a pu arriver à temps au secours de la victime et la dégager des mains du misérable. On dit que l'état de la femme est très-grave. »

Le *Journal officiel* publie, sur l'admission au Prytanée militaire de La Flèche, une importante circulaire ministérielle qui comporte d'assez nombreuses modifications au système en vigueur jusqu'ici.

Nous signalerons particulièrement l'extension de la limite d'âge, qui est portée de 9 à 16 ans, à titre d'essai.

Nous recommandons, en ce moment où les légumes frais sont si chers, les excellentes conserves au naturel vendues à l'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, et tout particulièrement ses petits pois et haricots verts à 95 c. la boîte de 4 litre pouvant être servis à six personnes.

## CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Le Jeudi 9 Avril 1885

SOUSCRIPTION

UN MILLION D'OBLIGATIONS FONCIÈRES DE 500 3 0/0

AVEC LOTS

Remboursables en 95 ans.

Prix d'émission : 435 Fr.

Payables : 20 fr. en souscrivant, le 9 avril 1885.

20 — à la délivrance des titres, du 1<sup>er</sup> au 15 juin 1885.

50 — du 15 au 30 novembre 1885.

50 — du 15 au 31 mai 1886.

50 — du 15 au 30 novembre 1886.

50 — du 15 au 31 mai 1887.

50 — du 15 au 30 novembre 1887.

75 — du 15 au 31 mai 1888.

70 — du 15 au 30 septembre 1888.

Total 435 fr. sans faculté d'anticipation.

LOTS :

1,200,000 francs par an. 6 tirages : les 5 janvier, 5 mars, 5 mai, 5 juillet, 5 septembre et 5 novembre. A chaque tirage :

1 obligation remboursable par 100,000 fr.

1 — — — — — 25,000 fr.

6 — — — — — remboursables par 5,000 francs, soit..... 30,000 fr.

45 obligations remboursables par 1,000 francs, soit..... 45,000 fr.

53 lots par tirage pour..... 200,000 fr.

Le premier tirage aura lieu le 5 juillet prochain.

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### LE TOCSIN

En arrivant près du groupe, le pasteur leva les yeux, considéra le jeu de physionomie des chers; l'impression qu'il en ressentit fut moins que rassurante; il remarqua que deux des bohémiens avaient chuchoté quelques mots à voix basse à son approche; à peine avait-il dépassé les personnages, que ceux-ci se mirent à rire bruyamment.

Décidément, pensa-t-il, ces gens-là s'amusaient à mes dépens ou à ceux de ma pauvre église; mais rira bien qui rira le dernier.

La soirée n'offrit rien d'extraordinaire; la nuit était venue; le temps s'était mis à l'orage, et de sourds grondements de tonnerre s'entendaient au loin; de temps à autre un éclair sillonnait la nue; la pluie si longtemps attendue allait-elle enfin tomber? chacun l'espérait; aussi l'orage, loin d'effrayer la population villageoise, était-il souhaité par elle.

Le curé de Jarriote rentra chez lui vers six heures; il prit son repas du soir, se promena ensuite dans son jardin, selon son habitude; puis il monta à sa chambre.

La servante, occupée à la cuisine, y resta plus d'une heure encore; puis, elle sortit dans la cour, ferma la porte d'entrée à clef, revint vers la maisonnette, et regagna sa couchette. A neuf heures, tout le monde semblait reposer au presbytère. Jo dis semblait, car le pasteur, vraiment, ne songeait guère à dormir. Dès qu'il se fut assuré que la domestique, ne marchant plus dans sa chambre, était partie pour le pays des rêves, il chaussa ses pantoufles aux semelles de feutre, afin de ne faire aucun bruit, descendit doucement l'escalier, sortit par la petite porte du fond du jardin, traversa la place qui entourait l'église et se renferma dans la sacristie. J'ai au moins trois heures devant moi, pensa-t-il, allons prier pour ces malheureux. Il entr'ouvrit, sans bruit, la porte qui donnait dans le chœur et s'agenouilla au pied de l'autel.

Tout était calme; aucun bruit ne troublait le silence mystérieux du saint lieu; l'orage seul allait augmentant au dehors.

Onze heures sonnèrent à l'horloge du clocher; la pluie commença à tomber avec force; les éclairs répétés jetaient des lueurs fantastiques sur les murs du temple; la foudre éclatait à toute minute; on se prenait à frissonner malgré soi.

Il y avait un instant que les douze vibrations sonores annonçant minuit avaient retenti lorsque le prêtre, toujours en prières, entendit le grincement du diamant sur une vitre de la croisée qui lui faisait

face; il se renfonça dans l'angle du chœur et se dissimula autant qu'il put derrière la crédence.

— Oh! les scélérats, murmura-t-il, les voilà à l'œuvre!

La main du pasteur prit, en tremblant, le revolver qui garnissait la poche de sa soutane.

— Je sens que je n'aurai jamais le courage de tirer, ajouta-t-il; tuer un homme, lors même que cet homme est un misérable, non, c'est affreux, je ne pourrai.... il le faut pourtant.... si je tirais en l'air, je les effrayerais, ils fuiraient, et n'y reviendraient plus.

Pendant ce monologue intime, Rupert et Max avaient prestement enjambé la croisée et avaient pris terre, grâce à une échelle de soie dont l'extrémité était attachée à la fenêtre de l'église.

— Allons, promptement, dit Rupert à son compagnon, et que dans cinq minutes nous soyons hors d'ici.

Le pauvre curé avait trop compté sur ses forces; témoin de cette irruption sacrilège, défaillant, brisé par l'émotion, il oubliait qu'il avait une arme en main et qu'il lui suffisait d'en faire jouer la détente pour avoir raison de ces deux coquins.

Les deux bohémiens, eux, ne perdaient pas leur temps; le tableau entrevu le matin fut détaché du mur en un tour de main; la lampe devint la proie de l'autre larron; le tout fut porté au pied de l'échelle: d'un bond, Rupert arriva jusqu'au taberna-

cle; il introduisit un passe-partout dans la serrure, la porte s'ouvrit, il plongea la main jusqu'au fond... le tabernacle était vide.

Au même moment, la cloche tinta violemment, et à coups répétés, ce tintement navrant qui jette l'épouvante dans les bourgs et les villages: le tocsin!

— Malédiction! cria Rupert avec fureur, nous sommes trahis; vite, sauvons-nous.

Revenant en tâtonnant jusqu'à l'échelle de corde, les voleurs se disposèrent à regagner la fenêtre en toute hâte.

La corde avait disparu.

Le bohémien proféra un effroyable juron.

La cloche tintait toujours plus pressante, plus lugubre que jamais.

Le pauvre pasteur, étendu sur la première marche de l'autel, était, depuis un instant, privé de sentiment.

(A suivre.) SOPHONISME LOUDIER.

Le don de plaisir passe beauté. On a droit de se mettre au-dessus de tout, si l'on est supérieur à tous; mais... qui l'est? Chacun crie après le repos et personne n'en prend à son aise.

La modestie est le silence de la femme de lettres. AUGUSTA COPPEY.

Les obligations sorties aux tirages, soit avec des lots, soit au pair, seront payables le 1<sup>er</sup> du mois qui suivra le tirage: elles n'auront pas droit au prorata du coupon du semestre courant.

Les versements non effectués à l'échéance sont passibles d'un intérêt de 5 0/0 et les titres en retard sont déchus du droit aux primes et lots.

La répartition sera faite du 1<sup>er</sup> au 15 juin 1885.

La souscription sera ouverte le jeudi 9 avril,

A PARIS:

Au **Crédit Foncier de France**, rue des Capucines, 19;

Au **Comptoir d'Escompte de Paris**, rue Bergère, 14;

A la **Banque de Paris et des Pays-Bas**, rue d'Antin, 3;

A la **Société Générale**, rue de Provence, 54, et dans ses bureaux de quartier;

Au **Crédit Lyonnais**, boulevard des Italiens, 19, et dans ses bureaux de quartier;

Au **Crédit industriel et commercial**, rue de la Victoire, 72, et dans ses bureaux de quartier;

A la **Société de Dépôts et Comptes courants**, place de l'Opéra, 2;

A la **Banque d'Escompte de Paris**, place Vendôme, 8, et à Alger, Oran, Constantine et Bône;

A la **Compagnie Foncière de France**, rue Saint-Honoré, 366.

A la **Banque Parisienne**, rue Chauchat, 7;

A la **Banque Franco-Egyptienne**, boulevard Haussmann, 32.

A la **Compagnie Algérienne**, rue des Capucines, 11.

DANS LES DÉPARTEMENTS:

Chez **MM. les Trésoriers Généraux**;  
Chez **MM. les Receveurs particuliers des finances**;  
Dans les **Agences et Succursales des Sociétés** ci-dessus indiquées.

A L'ÉTRANGER:

Dans les **Agences et Succursales des mêmes Sociétés**.

La souscription sera close le même jour à 5 heures.

On peut souscrire dès à présent par correspondance, en envoyant au **Crédit Foncier** sous pli recommandé 20 francs par obligation demandée.

Toutefois, les souscriptions par correspondance ne sont admises que pour 2 obligations et au-dessus. — Les souscriptions par liste ne sont pas admises.

SOUSCRIPTION

A 1,000,000 D'OBLIGATIONS FONCIÈRES

Du CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

On souscrit dès à présent, sans frais, à l'Agence de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, à SAUMUR, 19, rue du Marché-Noir.

Le Diabète et son Traitement.

Il y a encore dix ans, on considérait un diabétique comme un homme perdu; aujourd'hui, grâce aux progrès de la science, le diabète est traité et guéri comme toute autre maladie. Le principal est de s'y prendre à temps. Aussi croyons-nous rendre service à ceux de nos lecteurs atteints de cette grave affection, ou qui y sont prédisposés, en leur indiquant et recommandant la lecture très-instructive d'une étude sur le diabète qui est envoyée gratis à toute personne qui en fait la demande à M. Roher, pharmacien, 1, rue Perrée, à Paris, préparateur

du Quina anti-diabétique à base de glycérine redistillée à 30 degrés et chimiquement pure, que tous les malades devraient avoir constamment sur leur table.

Voici, entre autres, une des dernières lettres reçues par M. Roher, à qui un grand nombre de diabétiques doivent le vie:

« Après avoir épuisé votre flacon de Quina anti-diabétique, j'ai éprouvé un mieux sensible dans tout l'organisme, mes forces renaissent, j'ai meilleur appétit et la soif se calme.

Je vous prie donc, Monsieur, de m'envoyer deux nouveaux flacons de votre Quina anti-diabétique contre le mandat de 8 fr. ci-joint.

GRASLIN père, à Saint-Fargeau (Yonne). »

Voilà qui est absolument concluant!

Flacon, 3 fr. 50; 2 flacons franco, 8 fr. contre mandat.

Dépôt: Pharmacie NORMANDINE, Saumur.

Théâtre de Saumur

Dimanche 5 avril 1885,

Représentation donnée par les Artistes du Théâtre d'Angers

Les Deux Orphelines

Drame en 8 actes, de MM. Dennery et Cormon.

1<sup>er</sup> acte, L'Enlèvement. — 2<sup>e</sup> acte, Le Pavillon du Bel-Air. — 3<sup>e</sup> acte, Le Lieutenant de police. — 4<sup>e</sup> acte, Les Martyrs. — 5<sup>e</sup> acte, L'Arrestation. — 6<sup>e</sup> acte, Le Départ des condamnés. — 7<sup>e</sup> acte, La Tribu des Frochard. — 8<sup>e</sup> acte, Le pardon et l'oubli.

Distribution:

Jacques..... MM. Jazon.  
Pierre..... Descosse.

Le comte de Linières.....  
Le chevalier de Vaudrey.....  
Le marquis de Prasles.....  
Picard.....  
Le docteur.....  
Martin.....  
Ladeur.....  
Marest.....  
Comtesse de Linières.....  
Henriette.....  
Louise.....  
La Frochard.....  
Marianne.....  
Sœur Geneviève.....  
Florette.....  
Julie.....  
De Mailly.....  
D'Estirées.....  
Gardes-françaises, peuple, condamnés.

Grand Théâtre d'Angers.

Dimanche 5 avril.

DENISE, pièce nouvelle en 4 actes, d'Alexandre Dumas fils. — par la Compagnie parisienne Godfrin et H. de Langy.

BOURSE DE PARIS.

DU 2 AVRIL 1885.

Rente 3 0/0..... 78 1/2  
Rente 3 0/0 amortissable..... 80  
Rente 4 1/2..... 102 1/2  
Rente 4 1/2 (nouvelle)..... 104 1/2  
Obligations du Trésor..... 306 1/2

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.

CONSEIL JUDICIAIRE.

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-huit mars mil huit cent quatre-vingt-cinq,

Entre M<sup>me</sup> Céline-Antoinette Chanteloup, veuve de M. Adolphe-Jérémie Tribert, propriétaire à Montreuil-Bellay;

Demanderesse, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite rue Cendrière, n° 12,

Et M. Paul Tribert, propriétaire, demeurant à Montreuil-Bellay,

Défendeur, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> COQUEBERT DE NEUVILLE,

Il résulte que M. Paul Tribert, sus-nommé, a été pourvu d'un conseil judiciaire en la personne de M. Louis Callard, expert, demeurant à Montreuil-Bellay, sans l'assistance duquel il ne pourra plaider, transiger, emprunter, recevoir un capital mobilier, ni en donner décharge, aliéner ni grever ses biens d'hypothèques.

Pour extrait,  
Saumur, le deux avril mil huit cent quatre-vingt-cinq.

BEAUREPAIRE.

mars mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré,

A la requête de: 1<sup>o</sup> M. Fernand Mathélie, représentant de commerce, demeurant à Saumur, agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame son épouse, ci-après dénommée; 2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Hélène Vata, épouse dudit sieur Fernand Mathélie, avec lequel elle demeure;

Demandeurs, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Félix COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n° 11;

En présence ou eux dûment appelés de: 1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Anne-Thérèse Efray, veuve du sieur Honoré Vata, ladite dame demeurant à Saumur, place Saint-Michel; 2<sup>o</sup> M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, pris au nom et comme représentant du sieur Edmond Vata, sans domicile ni résidence connus, à ce commis par ordonnance de M. le président du Tribunal civil de Saumur, du dix-neuf février mil huit cent quatre-vingt-cinq,

Défendeurs, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE.

Le vendredi vingt-quatre avril mil huit cent quatre-vingt-cinq, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné, dépendant de la succession de M. Henri Vata, sur la mise à prix ci-après.

DÉSIGNATION ET MISE A PRIX

LOT UNIQUE.

Une maison, sise ville de Saumur, ayant façade sur la rue de Fenet, où elle porte les n° 98 et 100 et sur la rue Saint-Michel où elle porte les n° 14 et 16, comprenant: au rez-de-chaussée deux chambres, donnant sur la rue de Fenet, une chambre derrière; au premier étage, trois chambres, une petite cour sur laquelle s'ouvrent deux chambres, servant actuellement de magasin, greniers, petite écurie, puis dans la cour; le tout joint au nord la rue Saint-Michel, au midi la rue de Fenet, au levant M. Mathélie, au couchant M<sup>me</sup> Vanard, M<sup>me</sup> Vata et M. Normandin, porté au cadastre sous le n° 380 bis, section H.

Mise à prix: quatre mille francs, ci..... 4.000

S'adresser, pour tous renseignements:

Soit à M<sup>e</sup> DE NEUVILLE, avoué poursuivant;

Soit à M<sup>e</sup> PINAULT, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné.

Saumur, le premier avril mil huit cent quatre-vingt-cinq.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Étude de M<sup>e</sup> FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11.

EXTRAIT

D'une demande en séparation de biens.

Par exploits du ministère de: 1<sup>o</sup> Cibus, huissier à Paris; 2<sup>o</sup> Vincent, huissier à Saumur, en date du deux avril mil huit cent quatre-vingt-cinq,

M<sup>me</sup> Estelle-Louise Galrin, épouse de M. Louis-Alfred Rousteaux, avec lequel elle demeure à Paris, 39 bis, boulevard Barbès,

A formé sa demande en séparation de biens contre:

1<sup>o</sup> Ledit M. Louis-Alfred Rousteaux;

2<sup>o</sup> M. Bonneau, demeurant à Saumur, en sa qualité de syndic de la faillite de M. Louis-Alfred Rousteaux;

3<sup>o</sup> M. Ludovic Proust, demeurant à Saumur, en la même qualité;

Et sur ces assignations, M<sup>me</sup> Rousteaux a constitué comme avoué M<sup>e</sup> Félix COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n° 11.

Pour extrait certifié conforme, Saumur, le trois avril mil huit cent quatre-vingt-cinq.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

A LOUER

Ancienne MAISON FOURNÉE père, nouvellement réparée, rue Verte, n° 2; Remise et écurie. S'adresser à M. PAUMIER, débitant, place de l'Arche-Dorée. (302)

A LOUER

MAISON Située au bourg d'Allonnes, Pouvant servir de maison de campagne; cour, jardin, servitudes. S'adresser à M. Mathurin MOREAU, à Allonnes.

ÉMISSION

DU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE Du 9 avril 1885.

On peut souscrire dès à présent et sans frais à l'Agence de Ventes et Locations. — L. RENARD, ancien notaire, à Saumur, 16, rue Verte.

ON DEMANDE un employé, maison BRUNET et PINET, Saumur. S'adresser le samedi.

ON DEMANDE une bonne culinaire. S'adresser au bureau du journal.

MANUFACTURE

DE PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.

12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demandez les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

L'un des accordeurs de la maison est en ce moment à Saumur. Adresser les demandes au bureau du journal.

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUSTRON

PARIS

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.  
THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. Trouvé, confiseur, ALLORY, GARBEAU-RATON, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et confiserie. (233)

Crédit à tout le Monde

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cuvier, ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS SAUMUR

Chez JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, Saumur

LA CHASSE

2<sup>e</sup> édition; Prix: 4 fr. 50

Par MM. GIRAudeau, LELIEVRE et DOUVE  
Suivie de La LOUVETERIE, Le DROIT sur le GIBIER, RESPONSABILITÉ des Chasseurs, des Propriétaires de Bois, Gardes-Particuliers, Formules et Tables.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.